



ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL
en date du 31 OCT. 2005
enregistré le 31 OCT. 2005
sous le numéro 05.164

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

ARRETE
relatif au schéma directeur des données sur l'eau du bassin Loire-Bretagne

Le Préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2002, créant le comité de suivi pour le système d'informations sur l'eau au niveau du bassin Loire-Bretagne, et le chargeant du pilotage de l'élaboration du schéma directeur des données sur l'eau ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins et groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu la circulaire du 23 décembre 2004 du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de l'Eau, relative au schéma directeur des données sur l'eau ;

Vu l'avis de la commission planification de bassin du 16 juin 2005 ;

Vu l'avis du comité de suivi pour le système d'informations sur l'eau du 24 juin 2005 ;

Vu l'avis du comité de bassin du 8 juillet 2005 ;

Vu l'avis du comité national de pilotage du Système d'Information de l'Eau du 12 juillet 2005 ;

Sur le rapport du directeur régional de l'environnement Centre, délégué de bassin Loire-Bretagne.

Arrête :

Article 1 – Approbation : Le schéma directeur des données sur l'eau du bassin Loire-Bretagne joint en annexe au présent arrêté est approuvé.

Article 2 – Consultation : Le schéma directeur des données sur l'eau du bassin Loire-Bretagne est consultable sur le site internet du Système d'Information sur l'Eau Loire-Bretagne, à l'adresse www.loire-bretagne.eaufrance.fr.

Article 3 – Mise en œuvre : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre est chargé de la mise en œuvre du schéma directeur des données sur l'eau du bassin Loire-Bretagne.

Article 4 – Exécution et diffusion : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre et le directeur régional de l'environnement Centre, délégué de bassin Loire-Bretagne, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre. Une copie du présent arrêté est adressée pour information aux préfets des départements du bassin Loire-Bretagne.

A ORLEANS, le 31 OCT. 2005

Le préfet de la région Centre
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne


André VIAU